

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE ADHEMAR**  
**Séance du lundi 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pour le Conseil municipal du jeudi 25 septembre le quorum n'était pas atteint. Le soir même, le Conseil municipal a donc été convoqué à nouveau 3 jours ouvrables plus tard soit le lundi 29 septembre 2025.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 septembre 2025

**Etaient présent(e)s :** M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. GAMET Jean-François - Mme HERBERT Maria - M. MACON François - Mme BESSON-LLORET Véronique

**Etaient absent(e)s :** Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - M. FARJON Jean-Marc -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Pouvoirs :**

Mme MOINE-DOUMENG ISABELLE donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Véronique BESSON-LLORET

---

**DELIBERATION N°2025 - 59 : Marché 2025-01 Rénovation et extension de l'école maternelle communale : Avenant au marché de travaux lot n°5 DOUBLAGE / CLOISONS / PEINTURE – Entreprise PBI**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n°2025-36 du 19 juin 2025 décidant de l'attribution du marché public n°2025-01 relatif au projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle communale ;

**Vu** les propositions financières de l'entreprise PBI, titulaire du lot n°5 DOUBLAGE / CLOISONS / PEINTURE, transmises respectivement le 27 août 2025 et le 9 septembre 2025 ;

M. Simonin, adjoint, explique que des travaux complémentaires sont nécessaires.

Dans l'existant, le remplacement du faux plafond suite à la dépose des luminaires est remplacé par des pavés intégrés au plafond, pour un montant de 3 637,20 € HT.

Pour l'extension, suite au passage du contrôleur technique et à l'application des nouvelles normes relatives à la protection incendie, le BA13 initialement prévu est remplacé par des panneaux de fibre de bois permettant une meilleure protection coupe-feu des plafonds. Le devis s'élève à 2 982,06 € HT.

Un avenant au marché d'un montant de 6 619,26 € HT est proposé par l'entreprise PBI. Le marché initial était de 94 940,12 € HT, avec l'approbation de l'avenant n°1, le montant du marché sera porté à 101 559,38 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

-**APPROUVE** l'avenant au marché de travaux n°2025-01 pour le lot n°5 DOUBLAGE / CLOISONS / PEINTURE, pour un montant total de 6 619,26 € HT

-**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

- **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget communal

**Vote : POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 1**

Fait le 29/09/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE

La secrétaire de séance,  
Véronique BESSON-LLORET

